



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-quatrième session

4-7 mars 2003

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Statistiques économiques : statistiques des services
(examen du programme)**

Rapport du Bureau australien de statistique sur les statistiques des services

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Bureau australien de statistique sur les statistiques des services, conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-troisième session**. La Commission est invitée à passer en revue les travaux consacrés aux statistiques des services et à examiner les sujets de discussion qui sont présentés aux paragraphes 7, 21, 41, 56, 69, 88, 95 et 98 du rapport.

* E/CN.3/2003/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4 (E/2002/24)*, par. 1.



Statistiques des services

Rapport du Bureau australien de statistique*

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–2 | 4 |
| II. Acteurs qui contribuent à développer les statistiques des services | 3–7 | 4 |
| III. Nomenclatures internationales | 8 | 5 |
| A. CITI | 10 | 6 |
| B. CPC | 11 | 6 |
| C. Classifications nord-américaine et européenne | 12–13 | 6 |
| D. Classification du commerce des services | 14–16 | 7 |
| E. Secteur des technologies de l’information et des communications | 17–21 | 7 |
| IV. Collecte de données aux prix courants sur les services | 22–41 | 8 |
| A. Offre | 26–30 | 9 |
| B. Demande | 31–32 | 10 |
| C. Statistiques économiques à court terme | 33–35 | 11 |
| 1. Indicateurs à court terme pour les services | 36–39 | 12 |
| 2. Enquêtes de conjoncture dans le secteur des services | 40–41 | 12 |
| V. Indices des prix des services | 42–56 | 13 |
| A. Indices des prix à la production | 48–49 | 14 |
| B. Indices des prix à la consommation | 50 | 15 |
| C. Travaux internationaux sur les prix des services | 51–56 | 15 |
| VI. Commerce international de services | 57–69 | 16 |
| A. Aide à la compilation de données | 61–62 | 17 |
| B. Mouvements de personnes physiques qui prennent un emploi de courte durée | 63 | 17 |
| C. Commerce de services des filiales étrangères | 64–66 | 18 |
| D. Autres études | 67–69 | 18 |
| VII. Autres questions touchant les concepts et les mesures | 70–88 | 19 |
| A. Définition et mesure des technologies de l’information et des communications | 70–72 | 19 |

* Remerciements : Le Bureau australien de statistique exprime ses vifs remerciements à l’Organisation de coopération et de développement économiques et à tous ceux qui ont apporté un concours précieux à l’établissement du présent rapport.

| | | | |
|-------|--|-------|----|
| B. | Mesures de l'économie et de la société fondées sur le savoir | 73–75 | 20 |
| C. | Définition et mesure de l'innovation | 76–77 | 20 |
| D. | Comptes satellites | 78–81 | 21 |
| E. | Mondialisation | 82–83 | 22 |
| F. | Institutions sans but lucratif | 84–88 | 22 |
| VIII. | Pays en développement | 89–95 | 24 |
| A. | Importance de la télématique | 90 | 24 |
| B. | Secteur non structuré de l'économie | 91–92 | 24 |
| C. | Économie non observée | 93–95 | 24 |
| IX. | Conclusion | 96–98 | 25 |

I. Introduction

1. Le présent rapport passe en revue, à l'échelon international, les travaux consacrés au développement de la théorie et aux problèmes concrets de mesure en matière de statistiques des services en accordant une attention particulière à la classification des services et des produits, aux indices de prix des services, au commerce international des services et aux indicateurs à court terme établis pour les services. Les problèmes théoriques et pratiques qui se posent dans les secteurs nouveaux des technologies de l'information et des communications, de l'économie du savoir, de l'innovation, de la mondialisation et des institutions à but non lucratif sont également évoqués.

2. En conclusion, on présente une liste concise de suggestions que la Commission de statistique est invitée à examiner et on dégage quelque perspectives pour le renforcement de la collaboration internationale.

II. Acteurs qui contribuent à développer les statistiques des services

3. En moins de 20 ans, la situation a radicalement changé au sein de la communauté statistique internationale. Alors qu'auparavant il n'y avait quasiment pas d'initiatives visant à coordonner ou à harmoniser les statistiques des services à l'échelon international, les activités déployées dans ce domaine se multiplient à l'heure actuelle et les groupes d'experts sont de plus en plus nombreux. Sous l'égide de la Commission, le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services, le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix, le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, le Programme de comparaison internationale et la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises contribuent tous à promouvoir le développement des statistiques relatives aux services. Par ailleurs, l'expansion des activités de services a été un facteur à l'origine de la mise en place du Système de comptabilité nationale en 1993.

4. Au-delà du cadre défini par la Commission, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Fonds monétaire international (FMI) jouent également un rôle actif dans le développement des statistiques des services, non seulement en participant aux travaux des groupes d'experts qui sont rattachés à la Commission mais aussi en tant qu'agents autonomes.

5. En outre, le Groupe d'experts sur les statistiques économiques à court terme nouvellement créé par l'OCDE a constitué des sous-groupes pour étudier des questions importantes, à savoir les indicateurs à court terme à utiliser pour les services, l'actualité et la référencement des informations, la présentation des données et la correction des variations saisonnières, la réduction des charges financières supportées par les prestataires et des contraintes qui leur sont imposées en matière d'établissement de rapports. La CNUCED réunit des données sur les opérations des filiales étrangères dans le secteur des services et élabore des guides

sur la tenue des statistiques relatives aux investissements étrangers directs et aux opérations des filiales étrangères. Le Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs de la société de l'information a également été une force dynamique dans la création d'un cadre de référence statistique pour les technologies de l'information et des communications (TIC) au niveau international. Enfin, le Comité de coordination des activités statistiques joue un rôle important dans la coordination et l'intégration des programmes statistiques, mais il ne s'occupe pas spécifiquement des questions relatives aux statistiques des services.

6. Les travaux accomplis par ces différentes entités ont fait avancer considérablement les statistiques dans le secteur des services. On a économisé des ressources appréciables au fil des ans en partageant des informations et en évitant les doubles emplois dans la conduite des recherches. Les méthodes de travail moins rigides employées par les groupes d'experts ont également permis d'aborder les questions nouvelles avec une plus grande souplesse et de tirer parti de la focalisation de l'intérêt et de l'énergie de leurs membres sur des sujets particuliers.

7. Les facteurs susmentionnés sont certainement positifs; néanmoins, avec la multiplication des groupes d'experts qui ont des programmes de recherche différents, on est amené à se demander si, collectivement, ils s'attaquent bien aux problèmes prioritaires que les statisticiens rencontrent dans le secteur des services. En particulier, on peut se poser les questions suivantes :

- Devrait-on faire davantage pour coordonner les activités de ces groupes, notamment en informant la Commission de leurs travaux?
- Y a-t-il, dans les statistiques des services, des aspects importants auxquels les groupes n'accordent pas une attention suffisante?
- Y a-t-il des doubles emplois que l'on pourrait éliminer par une rationalisation ou des activités de moindre importance auxquelles on accorde trop d'attention?
- Faudrait-il confier au Groupe de Voorburg le soin de coordonner les travaux de ces groupes et d'élaborer un programme de recherche plus intégré auquel ils pourraient tous contribuer?

III. Nomenclatures internationales

8. Les nomenclatures internationales les plus récentes établies pour les activités économiques et les produits sont la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, version 3.1 (CITI, Rev 3.1) et la Classification centrale des produits, version 1.1 (CPC, version 1.1). Le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a commencé à réviser la CITI et la CPC et les travaux progressent conformément aux instructions données par la Commission. La révision des deux classifications sera achevée d'ici à 2007 et la mise en application interviendra à une date ultérieure.

9. Le Sous-Groupe technique a établi, pour la session actuelle de la Commission, un document de réflexion exposant brièvement les principes qui ont présidé à la révision des classifications. Aussi cette question est-elle simplement effleurée dans le présent rapport. Après son examen par la Commission, des consultations

régionales seront organisées sur les concepts et structures proposés pour les deux classifications.

A. CITI

10. En ce qui concerne la CITI, le Sous-Groupe technique a examiné les trois facteurs déterminants qui sous-tendent toute révision : la continuité, l'intérêt et la comparabilité. Il a proposé une structure fondamentale qui tient compte de ces facteurs. La continuité a été privilégiée pour les aspects de la classification qui n'ont pas été recensés comme devant faire l'objet d'une révision. L'intérêt était une considération importante lorsque la classification devait être mieux adaptée à la réalité économique sur tel ou tel point. La comparabilité a été considérée comme prioritaire dans l'ensemble de la classification, la Commission ayant demandé précédemment que l'on cherche à faire converger les classifications des activités. La structure fondamentale proposée pour la CITI de 2007 introduit des changements notables dans un certain nombre de domaines qui relèvent des services, compte tenu de l'importance croissante des activités correspondantes au niveau international.

B. CPC

11. En ce qui concerne la CPC, le Sous-Groupe technique n'a pas encore défini clairement l'objet de la classification révisée, sa nouvelle structure, les liens qu'elle présente avec les autres classifications, ainsi que son rôle et ses modalités d'application dans le cadre du Système de comptabilité nationale. Les travaux seront achevés dans le courant de l'année 2003.

C. Classifications nord-américaine et européenne

12. Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont entrepris de vastes travaux de recherche pour répertorier les produits finals du secteur des services. Leur objectif est de concevoir un système de classification exhaustif, axé sur la demande et fondé sur les critères d'économie de marché [Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SPAN)], qui complétera le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SIAN) introduit en 1997. Plus de 1 800 produits détaillés ont été identifiés et définis à ce jour. Le recensement complet de tous les produits du secteur des services devant être achevé d'ici à la fin de 2005, la classification sera en principe appliquée pour la réalisation des enquêtes qui se rapporteront à l'année de référence 2007.

13. Un projet visant à étudier les possibilités d'assurer une plus grande convergence entre la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et le SIAN a été mis sur pied en juin 2000 par le Canada, les États-Unis et l'Union européenne. Le groupe de travail constitué pour ce projet a essayé d'utiliser une structure identique avec les mêmes grandes catégories au sommet de la classification et 379 classes communes. À ce jour, aucune recommandation n'a été formulée quant à l'adoption de modifications. La prochaine phase du projet consistera à lancer un processus de consultation des intervenants¹.

D. Classification du commerce des services

14. Le système adopté dans la *Cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI* (BPM5) comporte des recommandations sur la définition, l'évaluation, la classification et l'enregistrement des échanges commerciaux de services entre résidents et non-résidents. Sans remettre en question ces principes de base, le *Manuel des statistiques du commerce international des services*² recommande d'élargir la classification des transactions par type de service du BPM5 afin de fournir des informations plus détaillées selon la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements³.

15. Le tableau de concordance entre la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements et la version 1.0 de la Classification centrale des produits définit clairement les éléments de la classification élargie. Services de construction mis à part, les recommandations sont compatibles avec le système BPM5. Ainsi, on pourra tirer des statistiques nationales de la balance des paiements une grande partie des données nécessaires pour appliquer les recommandations relatives à la quantification des échanges commerciaux de services entre résidents et non-résidents. Le *Manuel des statistiques du commerce international des services* classe également les échanges commerciaux de services en fonction des modes de livraison, le troisième mode (présence commerciale) allant au-delà de la norme établie pour la balance des paiements, qui est fondée sur les transactions entre résidents et non-résidents. La classification en fonction du mode de livraison répond également aux exigences des négociations menées au sein de l'OMC.

16. Toute proposition tendant à modifier la classification des services dans le *Manuel* de la balance des paiements (BPM5) devra faire l'objet d'une concertation avec l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services car elle pourrait avoir des répercussions sur la classification recommandée dans le *Manuel des statistiques du commerce international des services*. Les modifications apportées à la CPC devront également être coordonnées avec les changements éventuels introduits dans le BPM5 pour que les corrélations entre les deux classifications apparaissent plus clairement.

E. Secteur des technologies de l'information et des communications

17. Sur le plan international, le Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs de la société de l'information s'est attaché à établir des classifications pour les TIC en inscrivant généralement ses travaux dans le cadre des classifications existantes. Il a proposé quelques modifications, notamment en ce qui concerne la CITI (Rev.3.1).

18. En 1998, le Groupe de travail a mis au point une définition pratique du secteur des TIC fondée sur les classes de la troisième version révisée de la CITI. Les classes de cette nomenclature ont été reprises telles quelles, excepté la classe 5150 (commerce de gros de machines, équipements et fournitures). La définition a été récemment affinée grâce à la contribution que l'OCDE a apportée à la révision de la CITI en 2002 (CITI, Rev.3.1), notamment celle de l'élément commerce de gros, la classe 5150 étant à présent scindée en trois classes nouvelles, dont deux [les classes 5151 (commerce de gros d'ordinateurs, de matériel informatique périphérique et de logiciels) et 5152 (commerce de gros de composants et d'équipements électroniques

et de télécommunications)] ont été incorporées à la définition que l'OCDE a adoptée pour le secteur des TIC.

19. En 2001 et de nouveau en 2002, le Groupe de travail a examiné une classification harmonisée des produits manufacturés du secteur des TIC qui devrait pouvoir être mise en concordance avec la CPC (ou les nomenclatures nationales équivalentes). Le document de 2002 doit être remanié, compte tenu des observations faites par le Canada et la France au sujet de la classification.

20. En ce qui concerne la définition des services informatiques et télématiques, le Canada a présenté un document sur les produits relatifs à ces services et sur les résultats des essais lors de la réunion que le Groupe de travail a tenue en 2002. La proposition canadienne est fondée sur le projet de développement du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord. Elle incorpore le principe applicable au secteur des services informatiques et télématiques qui a été adopté par le Groupe de travail lors de sa réunion de 1998, à savoir que les produits réalisés par les entreprises considérées doivent être conçus comme des instruments qui permettent de traiter ou de transmettre de l'information par des moyens électroniques. Il reste sans aucun doute un travail supplémentaire à faire sur le recensement des produits du secteur des services informatiques et télématiques et on peut espérer que les fruits de ces travaux seront exploités dans le cadre de la révision de la CPC.

21. Les classifications internationales font manifestement l'objet de travaux considérables au sein de groupes d'étude divers mais ces travaux soulèvent un certain nombre de questions :

- La Commission doit-elle s'inquiéter de ce que l'édition 2007 de la CITI et de la CPC pourrait ne pas répondre de manière satisfaisante aux besoins des entités qui établissent des statistiques sur le service des secteurs? Par exemple, les classifications sont-elles bien adaptées (et suffisamment évolutives) pour appréhender les secteurs de plus en plus étendus qui se situent à l'intersection des activités manufacturières et des services, où les distinctions sont de plus en plus floues?
- La Commission est-elle à l'aise avec l'idée d'utiliser des représentations différentes (celle qui a été adoptée pour le tourisme, par exemple) parallèlement à l'emploi des classifications internationales types?
- Les sujets de préoccupation liés aux classifications concernant les statistiques des services ont-ils été bien cernés et répercutés sur les groupes de travail compétents?
- La Commission a encouragé les pays à faire davantage pour appliquer un certain nombre de classifications et de guides généraux (le *Manuel des statistiques des services du commerce international*, par exemple) en indiquant quelques priorités. Est-il nécessaire de renforcer la coordination et de fixer d'autres priorités?

IV. Collecte de données aux prix courants sur les services

22. Tous les pays doivent répartir optimalement leurs ressources limitées et il est souvent politiquement impératif d'exiger moins de renseignements des entreprises.

Or, malgré ces soucis communs, il y a de grandes différences dans la manière de doser l'étendue et la profondeur des renseignements collectés sur le secteur des services. Certains pays, notamment ceux qui commencent tout juste à établir des statistiques sur les services, s'attachent à en couvrir régulièrement tous les secteurs aux dépens de la profondeur des renseignements collectés. Si cette démarche peut suffire pour les comptes nationaux, elle ne satisfait pas les besoins de renseignements précis et détaillés de nombreux clients extérieurs.

23. Par ailleurs, des pays comme l'Australie et le Canada mettent plus l'accent sur l'hétérogénéité du secteur des services et reconnaissent que tous les services et toutes les variables n'exigent pas d'être mesurés avec la même fréquence, la même précision, ni d'après les mêmes sources⁴. Les pays qui suivent cette méthode tendent à collecter régulièrement des renseignements structurels d'ordre général et à avoir des programmes continus d'enquêtes pour réunir des renseignements détaillés. Quelques-uns (par exemple la Malaisie et les États-Unis) font aussi des recensements économiques pour établir des tableaux d'entrées/sorties sur la majorité des services et pour obtenir des données de référence pour des enquêtes plus fréquentes.

24. Pour alléger les coûts et l'obligation d'établir des rapports, les organismes nationaux de statistique préfèrent de plus en plus les données administratives aux collectes directes de statistiques et suivent des méthodes plus efficaces pour monter leurs enquêtes⁵. Mais l'emploi de données administratives leur pose des problèmes : contenu des données, concepts, définitions et unités statistiques non conformes aux normes statistiques; changements échappant à l'organisme de statistique; périodes de référence différentes; et problèmes de qualité des données (par exemple codage détaillé à différents services)⁵.

25. Mais les organismes de statistique s'efforcent de répondre aux problèmes que pose l'emploi de données administratives dans la production de statistiques sur les services. Le Groupe d'experts de l'OCDE sur les statistiques économiques à court terme a récemment noté que sur les différences institutionnelles entre pays, il n'y a guère d'avantages à attendre d'études comparées sur le type de données administratives employées par différents pays, encore qu'il puisse être bon de révéler les résultats de certains pays pour influencer la qualité (par exemple l'actualité) de données administratives fournies par d'autres organismes⁶.

A. Offre

26. Du côté de l'offre, la production et la clientèle des services sont moins bien connues que celles du secteur manufacturier. Quelques pays ont montré qu'il est possible, sans être toujours facile, de réunir des renseignements sur le chiffre d'affaires par type de produit. L'une des difficultés est que la CCP comporte des lacunes pour tels ou tels services. Mais, entre l'élaboration, en cours, d'indices de prix des services et les exigences des comptables nationaux et d'autres clients, le besoin de données de production sur les services se fera plus pressant⁷.

27. Dans les années 90, le Groupe de Voorburg a mis au point un schéma d'enquêtes types visant à collecter, dans telle ou telle industrie de service, les prix et quantités de services (CCP) vendus sur les marchés intérieur et extérieur. La première de ces enquêtes, sur les services informatiques, a été élaborée comme un jeu de modules à adopter séparément ou en bloc. Comme on l'a souligné à la vingt-

troisième session de la Commission de statistique, la méthode concrète de collecte – le libellé précis de chaque question et le traitement des divers modules – est du ressort des organismes nationaux. L'enquête type elle-même a été conçue pour tenir compte de l'estimation de la valeur ajoutée aux prix courants pour cette industrie et pour établir des statistiques sur la production interne et les échanges internationaux de services. Dans l'optique des comptes de production des comptes nationaux, les différents modules ont couvert ce qui suit :

- Sorties et recettes dues à la vente de services;
- Entrées dont achats de biens et services utilisés;
- Biens et services achetés pour revente et autres frais;
- Main-d'oeuvre (rémunération, emploi et affectation);
- Frais et investissements de recherche-développement;
- Capital : dépenses et dépréciation;
- Importations et exportations⁸.

28. Depuis qu'on a mis au point l'enquête type sur les services informatiques, d'autres l'ont été pour les télécommunications, les études de marché et la publicité, les services audiovisuels et l'usage des TIC. Pour les données extérieures à l'enquête centrale, dont on reconnaît de plus en plus l'importance, d'autres modules sont envisagés. Exemples : l'innovation et la mondialisation.

29. L'un des grands bienfaits du recours à l'enquête type a été de tester et d'améliorer la CCP. Elle a servi à résumer et à partager les données sur certains services particuliers et à donner un schéma aux pays qui abordent la mise au point d'un programme de statistiques des services. Malheureusement, la comparabilité internationale des données a été gênée par le peu de vigueur du modèle quant à la collecte. On pourrait envisager de travailler encore à normaliser les catégories sur lesquelles des données d'entrée sont collectées, à mieux définir les variables et à recenser les unités visées par ces enquêtes⁸.

30. Par-delà les enquêtes types, rendre plus transparents les aspects essentiels de la conception et de la méthodologie des enquêtes permettrait aux utilisateurs d'évaluer l'effet des différences méthodologiques entre pays. C'est un domaine où le Groupe de Voorburg pourrait jouer un rôle plus grand.

B. Demande

31. La plupart des statistiques officielles sur les services sont orientées vers l'offre; mais les statistiques de la demande de services peuvent renseigner sur l'emploi des services par les entreprises et les ménages et permettre de recenser les services créateurs de valeur ajoutée pour l'industrie. Les études de demande sont nécessaires tant pour la tabulation entrées/sorties qu'aux décideurs. Autres raisons pour exécuter des enquêtes de demande sur l'emploi des services par les entreprises : évaluer l'efficacité relative de celles-ci, identifier un manque éventuel d'aptitudes chez les employés et identifier les barrières aux échanges internationaux de services⁹.

32. Face aux besoins en statistiques sur la demande, plusieurs pays se sont efforcés de collecter des données sur les achats de services par les entreprises. L'EUROSTAT dans une étude pilote et le Bureau du recensement des États-Unis ont conclu qu'il est possible de collecter ce genre de données bien qu'il soit difficile d'identifier dans les systèmes de comptabilité d'entreprise la ventilation détaillée des services envisagés. D'autres pays, comme l'Australie et le Canada, ont réussi à collecter ces renseignements par des formulaires spécialisés par industrie et demandant la ventilation moins détaillée qui existe dans les comptes d'entreprises. Ces pays ne cherchent pas à mesurer de très près la composante main-d'oeuvre qui, en fait, fait problème, autant dans la production des services achetés. Ils s'efforcent de trouver de meilleurs moyens de collecter et de fournir cette information décisive sans surcharger les entreprises de rapports à rédiger.

C. Statistiques économiques à court terme

33. Ces dernières années, on s'est concentré davantage sur les statistiques économiques à court terme. Elles sont multiples : comptes trimestriels nationaux et financiers; statistiques mensuelles de prix et de coûts; et mesures de la production et de la demande du marché du travail et du commerce extérieur. Pendant la période visée, l'OCDE a eu ici un rôle moteur pour améliorer la coopération entre ses membres européens et non européens. Elle a notamment créé le Groupe d'experts des statistiques économiques à court terme, dont la première réunion a eu lieu en juin 2002. Des entretiens bilatéraux entre l'EUROSTAT et les pays non européens avaient déjà eu lieu¹⁰.

34. Futures activités du Groupe d'experts⁵ :

- Directives pour élaborer des indicateurs à court terme sur les services et pour étudier les questions conceptuelles connexes;
- Processus pour améliorer l'actualité des indicateurs économiques à court terme, notamment par l'emploi de techniques de repérage;
- Meilleures pratiques pour la présentation d'indicateurs économiques à court terme et travail connexe sur les ajustements saisonniers;
- Meilleures pratiques pour réduire (tant pour les fournisseurs que pour les organismes de statistique) le coût de la collecte des statistiques économiques à court terme.

35. Ces activités pourront progresser de deux manières. Trois groupes de travail ont été conçus pour s'attaquer aux trois premières et l'Internet servira à identifier et à diffuser des renseignements émanant de pays membres de l'OCDE sur les meilleures pratiques. La quatrième activité, sur la réduction des coûts et des obligations des fournisseurs de services, ne sera entreprise qu'avec l'Internet. Ces questions étant au sommet des priorités de la plupart des pays, les travaux du Groupe d'experts devront être étroitement coordonnés avec ceux d'autres groupes, notamment celui de Voorburg et le Groupe de travail commun OCDE-EUROSTAT sur les indices des prix des services.

1. Indicateurs à court terme pour les services

36. Importante priorité : étendre la portée actuelle des statistiques économiques à court terme disponibles pour le secteur des services. Le Groupe d'experts a noté l'introduction, depuis quelques années, par plusieurs pays membres de l'OCDE, d'indicateurs de production (fondés surtout sur le chiffre d'affaires), qui d'ailleurs ne sont pas nécessairement comparables. Il a aussi noté le rapport étroit entre les travaux futurs sur la mise au point d'indicateurs de demande et de production pour les services et celle d'indices de prix appropriés pour le secteur des services.

37. Les indicateurs de services ne sont pas actuellement suivis ni employés par la communauté des utilisateurs autant que ceux de la production du secteur manufacturier. Il importe donc d'établir et de diffuser des renseignements sur leur emploi et leur interprétation, ce qui suppose l'éclaircissement de questions conceptuelles, le resserrement des liens entre ces indicateurs et ceux d'autres secteurs et l'analyse de l'impact de leurs mouvements sur le cycle conjoncturel.

38. Autre nécessité importante dans de nombreux pays : améliorer l'actualité des statistiques économiques à court terme en conciliation avec l'exactitude. On considère l'emploi de techniques de détermination des bases de référence comme un moyen éventuel de progresser dans cette voie. La poursuite des questions soulevées dans l'étude de référence de l'Union européenne et des États-Unis sera également examinée.

39. Si les pays de l'Union européenne ont beaucoup fait pour mieux harmoniser leurs indicateurs économiques à court terme, la comparabilité avec les pays extérieurs à l'union est beaucoup moins prioritaire. Mais lorsque les indicateurs à court terme visent surtout les comparaisons de variations de pourcentage et non les niveaux relatifs d'activité entre diverses industries de services, on peut s'accommoder d'une harmonisation imparfaite.

2. Enquêtes de conjoncture dans le secteur des services

40. En 2003, l'OCDE étendra la portée des données d'enquêtes de conjoncture sur la base de données de ses « Principaux indicateurs économiques » pour y inclure plus d'informations sur le secteur des services. Actuellement, ces données se limitent au secteur des produits manufacturés bien que les organismes de statistique publics et privés de nombreux pays collectent depuis quelque temps des informations sur l'opinion des chefs d'entreprise sur l'état de la conjoncture dans le secteur des services. Des entretiens sont en cours pour coordonner cette activité avec la Commission européenne. Le projet comporte aussi la diffusion de métadonnées sommaires pour permettre aux usagers de comparer les méthodes et les définitions servant à la collecte de données utilisées pour les enquêtes de conjoncture.

41. L'examen de la collecte des données en prix courants sur les services pose les questions suivantes pour la Commission :

- Les statistiques d'offre et de demande sont-elles disponibles selon un équilibre approprié? Faudrait-il consacrer plus d'efforts et de ressources pour produire plus de statistiques de la demande de services?
- Les enquêtes types se sont révélées utiles aux pays en développement mais elles ont le défaut de ne pas exiger la comparabilité internationale des données.

Le Groupe de Voorburg devrait-il chercher à aider les pays à parvenir à une plus grande comparabilité des données et des unités statistiques?

- La Commission peut-elle conseiller le Groupe d'experts quant à ses activités envisagées concernant les statistiques de services (voir par. 34)?

V. Indices des prix des services

42. Le *Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux*¹¹ publié par EUROSTAT est un ouvrage qui s'est révélé très utile pour l'établissement des indices de prix et de volume, en particulier pour la mesure de la production non marchande. Cependant, comme la très grande majorité des services ne sont pas physiquement observables, il est très difficile de mesurer les quantités produites faute de variables à chiffrer valablement. En l'absence de moyens de mesurer les quantités, il faut s'en remettre plus largement aux indices des prix pour effectuer des comparaisons en volume dans le temps et dans l'espace.

43. L'augmentation très sensible du poids des services par rapport aux marchandises et l'augmentation résultante de l'activité de compilation de données en valeurs courantes sur la production du secteur des services, ou sur la valeur des dépenses consacrées aux services, ont considérablement accru la demande d'indices des prix des services permettant des comparaisons temporelles dans les systèmes statistiques nationaux. De même, la volonté de procéder à des comparaisons internationales à l'aide de données de meilleure qualité sur les niveaux de l'activité économique a créé une demande de statistiques des prix qui soient comparables d'un pays à l'autre (d'où l'adoption de la notion de parité du pouvoir d'achat). Avec la relance du Programme de comparaison internationale, cette demande devrait encore augmenter.

44. Les indices des prix des services ont également un intérêt en soi en tant qu'élément intervenant dans le calcul de l'inflation des prix dans un pays, notamment à l'aide des indices des prix à la production et des indices des prix à la consommation.

45. Par rapport aux producteurs de marchandises, les fournisseurs de services peuvent pratiquement sans limite adapter leur « produit » final aux exigences propres de l'utilisateur, ce qui, de façon générale, fait que, par rapport aux marchandises, il y a un nombre sensiblement plus grand de services distincts par unité monétaire de recettes ou de dépenses. D'énormes problèmes conceptuels et méthodologiques se posent aux statisticiens spécialistes des prix du fait que de plus en plus, les fournisseurs de services regroupent en un seul produit nouveau ce qui autrefois était considéré comme divers produits distincts (c'est le cas par exemple, des sociétés de téléphonie mobile qui vendent pratiquement pour rien des appareils portables quand elles fournissent aussi des services de télécommunications) ou quand ces fournisseurs de services élaborent des plans de tarification des services complexes fournis.

46. L'établissement des indices des prix des services pose des problèmes qui varient considérablement d'un secteur à l'autre et d'un service à l'autre. Le calcul des prix à qualité constante est particulièrement difficile en raison de la variation des caractéristiques des services vendus sur le marché et de la modification très fréquente des conditions de vente. La détermination des prix de services

comparables, d'un pays à l'autre, est rendue plus difficile car les disparités des structures des marchés, la maturité variable des secteurs d'activités et les diverses réglementations applicables servent encore à différencier les produits – ainsi des services bien définis pour l'établissement de séries temporelles d'indices peuvent ne pas du tout se prêter à des comparaisons entre pays.

47. Pour établir un ensemble rationnel d'indices des prix des services, l'une des conditions à remplir est d'abord de disposer d'une classification par produit s'appuyant sur la composition de la demande, qui soit fiable et qui permette de répertorier les services (ou groupements de services) dont on cherche à déterminer les prix. La Classification centrale de produits et la Classification de la consommation individuelle, par destination (COICOP) servent de point de départ pour la plupart des pays, mais il est largement reconnu que ces classifications présentent des inconvénients, dans beaucoup de régions du monde, et ne sont pas bien adaptées à la nature dynamique du secteur des services. L'expérience acquise par les pays d'Amérique du Nord qui cherchent à élaborer une classification des produits sur la base de la demande pourrait être, à cet égard, une utile contribution.

A. Indices des prix à la production

48. Sur la base de l'enquête OCDE-EUROSTAT sur les organismes nationaux qui établissent des prix des services à la production¹², 20 pays ou territoires collectent actuellement des données permettant d'établir des indices des prix à la production dans le secteur des services, Hong Kong (Chine) étant le seul territoire, à notre connaissance, inclus dans l'enquête, en dehors des pays de l'OCDE. Le programme d'établissement d'indices des prix à la production dans le secteur des services, dans les pays qui établissent ce genre de données, varie considérablement, nombreux étant les pays qui ne se sont lancés dans cette voie que tout récemment. L'Australie, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni sont les pays où les statistiques de ce type sont désormais bien établies, puisqu'elles couvrent un assez grand nombre de services, tandis que la plupart des pays d'Europe continentale n'ont que tout récemment commencé à travailler sur la question des indices des prix à la production dans le secteur des services.

49. Plusieurs des pays qui calculent les indices des prix à la production pour le secteur des services ont commencé par les secteurs des télécommunications, de l'hôtellerie, du transport maritime et du transport aérien. C'est un bon point de départ, étant donné l'importance de ces activités dans l'économie de la plupart des pays. La principale lacune concerne la couverture des services fournis aux entreprises, étant donné la très grande diversification des produits. En particulier, beaucoup de pays cherchent en priorité à établir des indices de prix à la production des services informatiques, en raison de la contribution importante et généralement grandissante de ce secteur au produit intérieur brut (PIB). Ce travail sera également très utile pour aider à élaborer des coefficients de déflation ou indices implicites permettant de mieux comptabiliser les investissements consacrés aux logiciels dans les comptes nationaux, dont la réunion de 2002 de l'Association internationale des statisticiens officiels, traitant de la nouvelle économie, a considéré que c'était là un important domaine où des recherches s'imposaient.

B. Indices des prix à la consommation

50. Tous les pays font figurer au moins certains services dans leurs indices des prix à la consommation. Les disparités, à cet égard, d'un pays à l'autre, peuvent largement être attribuées aux difficultés conceptuelles ou méthodologiques soulevées par l'établissement de statistiques détaillées dans le secteur des services financiers et des services de télécommunications, qui connaît un essor très rapide. Cependant, rares sont les pays qui se déclarent satisfaits de leurs possibilités actuelles de compiler de façon systématique des indices des prix à la production du secteur des services, à qualité constante.

C. Travaux internationaux sur les prix des services

51. Les principaux organismes susceptibles de coopérer, et de coordonner à l'échelon international leurs travaux sur les indices des prix des services, sont EUROSTAT (Office statistique des communautés européennes), l'OCDE, le FMI, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et le Groupe d'Ottawa sur les indices de prix. Dans le souci de mieux coordonner leurs travaux et d'organiser une coopération, EUROSTAT et l'OCDE ont créé un groupe de travail sur les indices des prix à la production dans le secteur des services, dont la tâche principale est de coordonner les travaux dans ce domaine au sein de l'Union européenne. Ce groupe de travail a également pour mandat d'étudier des questions plus vastes telles que la comparabilité internationale des statistiques dans l'ensemble des pays de l'OCDE. La relance du Programme de comparaison internationale devrait également susciter de nouvelles analyses, sur les questions conceptuelles et sur les questions pratiques de mesure de ces indices.

52. Le Groupe de Voorburg a joué un rôle majeur, ces dernières années, en organisant des débats sur la question de la détermination des prix complexes dans certains secteurs, où on cherche précisément à établir des indices des prix à la production. Le Groupe de Voorburg a notamment publié le « document principal », qui présente la méthode de détermination de la pratique optimale s'agissant des techniques de détermination des prix, dans un secteur particulier, et il comprend notamment un résumé de la façon dont les pays qui, actuellement, établissent un indice des prix à la production dans le secteur des services, ont appliqué les différentes méthodes disponibles pour coller au plus près à leur situation. La documentation produite par le Groupe de Voorburg et les contacts entre pays qu'il a rendus possibles ont beaucoup aidé les pays à établir de nouveaux indices des prix à la production dans le secteur des services, ou à examiner ceux qui existent déjà. Les changements de qualité des services sont également une question qu'examine le Groupe de Voorburg. Il est nécessaire d'élaborer et de faire connaître les techniques appropriées d'ajustement des indices en fonction de la qualité.

53. Ces dernières années, le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix a très activement encouragé la recherche sur l'établissement d'indices des prix dans le secteur des services financiers et des télécommunications. Le Groupe d'Ottawa va se réunir en mai 2003 à Paris et devrait élargir ce champ de recherche à la santé publique et aux services sociaux et plus généralement aux problèmes que soulève la complexité grandissante des systèmes d'établissement des prix appliqués de plus en plus par les fournisseurs de services.

54. Un certain nombre de manuels internationaux sont en cours de rédaction. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix est chargé de réviser le *Manuel des indices des prix à la consommation*, publié par l'OIT, et de superviser la préparation d'un manuel des indices des prix à la production du FMI. L'essentiel des travaux sur ce manuel est effectué sous les auspices de deux groupes d'experts techniques, l'un sur l'indice des prix à la consommation, dont le secrétariat est assuré par l'OIT et la CEE, et l'autre sur les indices des prix à la production, dont le FMI assure le secrétariat. Ces manuels seront des ouvrages de référence utiles pour l'établissement ou la révision des indices des prix des services, car ils contiendront des informations précises et détaillées sur les services.

55. EUROSTAT, l'OCDE et la Banque mondiale coordonnent la préparation de manuels des comparaisons internationales de prix.

56. Ces dernières années, les prix à la production ont été l'un des principaux thèmes des examens effectués par le Groupe de Voorburg. Pour aider à déterminer le futur programme de travail de ce groupe, la Commission de statistique est invitée à répondre aux questions suivantes :

- Le Groupe de Voorburg doit-il continuer à s'intéresser surtout aux questions de prix?
- Quels mécanismes existent-ils pour coordonner les travaux du Groupe de Voorburg sur les prix des services et ceux entrepris sur les indices des prix à la production des services par le groupe de travail EUROSTAT-OCDE?
- Comment poursuivre les travaux visant à améliorer le calcul des indices implicites applicables aux investissements consacrés aux logiciels?

VI. Commerce international de services

57. L'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services, créé en 1994, réunit des membres très divers, représentant l'OCDE (responsable), EUROSTAT, le FMI, la CNUCED, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et l'OMC. L'Équipe spéciale a élaboré le *Manuel de statistiques du commerce international de services*², publié conjointement en décembre 2002 par les six organismes au format électronique et gratuitement. La Division de statistique de l'ONU établit actuellement la version imprimée destinée à la vente. Le *Manuel* contient les directives internationales relatives à la compilation des statistiques du commerce international de services. Un cadre statistique plus élaboré pour les échanges internationaux de services faciliterait les négociations et les accords commerciaux.

58. Les travaux de l'Équipe spéciale sont maintenant axés sur :

- La promotion de l'application des recommandations formulées dans le *Manuel* grâce à l'affichage d'informations sur les sites Web des institutions membres, à la présentation de documents, à la participation à des conférences et à la collecte coordonnée des données par les institutions membres;
- L'élaboration d'un guide de compilation;
- L'examen des moyens de favoriser l'assistance technique aux pays;

- L'élaboration d'un cadre adéquat pour la compilation des données relatives aux mouvements des personnes physiques qui prennent un emploi de courte durée¹³.

59. L'OCDE a publié des données sur le commerce des services par pays partenaire et sur le commerce de services des filiales étrangères. EUROSTAT publie des données détaillées sur les échanges de services avec les principaux partenaires de l'Union européenne, une présentation détaillée de la répartition géographique des échanges de l'Union européenne, et des informations partielles sur les échanges de services par le biais de filiales étrangères en provenance et à destination de l'étranger. Le FMI prévoit d'élargir les bases de données sur le commerce des services afin de collecter les données contenues dans la Classification élargie des services entrant dans la Balance des paiements, comme cela est recommandé dans le *Manuel*. La CNUCED collecte auprès des pays des données sur les activités des sociétés transnationales, notamment celles des filiales étrangères du secteur des services.

60. Un nombre considérable d'autres institutions s'intéresse à ces questions. Ainsi, la Banque mondiale est de plus en plus active sur le plan de l'assistance technique et du financement et des entités comme l'Organisation mondiale du tourisme et l'Organisation mondiale de la santé interviennent également dans les domaines relevant de leurs mandats.

A. Aide à la compilation de données

61. La Commission de statistique a demandé à l'Équipe spéciale d'axer ses travaux sur l'élaboration d'un guide de compilation. EUROSTAT est en train d'en définir les grandes lignes, qui seront examinées lors de la prochaine réunion de l'Équipe spéciale prévue en avril 2003. En ce qui concerne les échanges commerciaux de services entre résidents et non-résidents, on s'inspirera notamment du contenu du *Guide pour l'établissement des statistiques de la balance des paiements*.

62. En outre, l'Organisation mondiale du tourisme est en train d'élaborer un modèle d'enquête aux frontières qui pourrait être utilisé pour collecter des données à la fois pour les statistiques sur le tourisme et pour la composante voyages de la balance des paiements. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) élabore un manuel de directives concernant l'établissement de statistiques sur l'investissement étranger direct (IED) et sur le commerce des services des filiales étrangères, dont un projet a été utilisé pour former des statisticiens de l'IED des pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

B. Mouvements de personnes physiques qui prennent un emploi de courte durée

63. Les mouvements de personnes physiques concernent les individus qui sont résidents d'un pays et sont employés par une entreprise dans un autre pays pour travailler dans ce deuxième pays à titre temporaire. Les pays s'engagent au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et si certaines données

peuvent être retirées des statistiques de la balance des paiements, il n'en demeure pas moins nécessaire d'établir des statistiques relatives à l'emploi et aux revenus des ressortissants étrangers. Ce domaine n'est pas abordé de façon suffisamment détaillée dans le *Manuel* et l'Équipe spéciale étudie d'autres moyens de faire progresser les travaux. La CNUCED, avec le concours des organisations internationales compétentes, effectue des études pilotes aux échelons régional et national pour recenser les problèmes qu'il y aurait à résoudre pour définir un cadre statistique. Des consultations sont prévues avec la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, d'une part, sur la possibilité d'adapter ultérieurement les statistiques sur la migration, et avec le FMI, d'autre part, pour revoir la définition de la résidence des travailleurs temporaires étrangers, dans le cadre du *Manuel de la balance des paiements*.

C. Commerce de services des filiales étrangères

64. Les entreprises qui fournissent des services par le biais des échanges entre résidents et non-résidents d'une économie donnée (comptabilisés dans les statistiques de la balance des paiements) peuvent aussi fournir des services à l'échelle internationale en faisant appel à des filiales étrangères dans d'autres pays. Le *Manuel* considère ce point dans les recommandations relatives au commerce de services des filiales étrangères.

65. Ce domaine est moins développé que celui des statistiques de la balance des paiements, mais certaines des statistiques concernant les échanges de services par le biais de filiales étrangères, portant sur des filiales détenues par un investisseur étranger et situées dans le pays de traitement des données, peuvent être obtenues ou déduites à partir des statistiques disponibles sur la production nationale, notamment des statistiques de comptabilité nationale. Toutefois, la compilation d'informations sur le commerce des services des filiales à l'étranger exige généralement des collectes de données spécifiques, auxquelles peu de pays procèdent.

66. Les variables fondamentales que recommande le *Manuel* sont les suivantes : vente (chiffres d'affaires) et/ou production, emploi, composantes de la valeur ajoutée, exportation et importation de biens et services et nombre d'entreprises (cette dernière variable doit être définie plus rigoureusement). Les autres variables pertinentes également recensées sont les avoirs, la rémunération des salariés, l'actif net, les excédents nets d'exploitation, la formation brute de capital fixe, les impôts sur le revenu et les dépenses consacrées à la recherche-développement.

D. Autres études

67. L'Équipe spéciale estime nécessaire d'étudier plus avant le commerce électronique et le commerce des logiciels afin de trouver la méthode statistique la mieux adaptée. Les pays classent actuellement le commerce des logiciels dans la catégorie biens, services informatiques, ou redevances et droits de licence. En outre, il existe des transactions concernant l'utilisation de logiciels originaux, en particulier lorsqu'on les multiplie à des fins de revente. Cette question a été étudiée par l'Équipe spéciale sur les logiciels mise en place à l'issue d'une réunion des experts de la comptabilité nationale de l'OCDE tenue en 2000.

68. Les travaux menés concernant les statistiques du commerce des services doivent se poursuivre plus avant. Les services peuvent être « exportés » de manières diverses et il est difficile de les déceler (par exemple lorsqu'il est fait appel à l'Internet). Les services, contrairement aux biens, ne font généralement pas l'objet d'un enregistrement au passage des douanes, ce qui pose un problème particulier, les transports étant un domaine où les inégalités à l'échelle internationale sont de longue date. Il faut également approfondir les recherches concernant les services dans des domaines liés aux finances, aux assurances, à l'Internet et à l'environnement.

69. Ces dernières années, la communauté internationale s'est très activement impliquée dans la recherche de réponses aux questions touchant au commerce des services. La Commission de statistique est notamment saisie des questions suivantes :

- Certains domaines couverts par le *Manuel* exigent-ils d'être approfondis (par exemple, les mouvements de personnes physiques qui prennent un emploi de courte durée) ou de faire l'objet d'une plus grande coordination?
- La Commission de statistique est-elle satisfaite de l'attention accordée à la fourniture d'un guide de compilation (dans le *Guide pour l'établissement des statistiques de balance des paiements*, par exemple)?

VII. Autres questions touchant les concepts et les mesures

A. Définition et mesure des technologies de l'information et des communications

70. Bien qu'un certain nombre de pays s'occupent activement des statistiques concernant les technologies de l'information et des communications (TIC), il semble de plus en plus largement reconnu que l'OCDE prend l'initiative de l'établissement des normes. Depuis un certain nombre d'années, l'OCDE s'emploie à répondre aux besoins de disposer de normes internationales en matière de statistiques sur les TIC; elle avait tenu en 1997 sa première réunion sur les indicateurs pour la société de l'information, réunion spéciale organisée sous l'égide du tout récent groupe de statistiques du Comité des politiques de l'information, de l'informatique et des communications de l'OCDE, dont l'objectif était de mettre en place un ensemble de définitions et de méthodologies pour faciliter la compilation de données comparables au niveau international permettant de mesurer les différents aspects de la société de l'information, de l'économie de l'information et du commerce électronique. En 1999, ce groupe d'experts est devenu le Groupe de travail sur les indicateurs de la société de l'information (GT/ISI).

71. Le cadre actuel relatif aux données concernant les TIC peut être considéré en termes économiques comme l'ensemble des biens et services produits, consommés et échangés dans le domaine en question. La production inclut la production des industries de TIC et des industries liées à la création de contenus électroniques (qui constituent les industries de l'information). On se réfère souvent à l'aspect production comme à l'« offre ». La consommation inclut l'utilisation des technologies, y compris les activités liées au commerce électronique. En ce qui concerne l'offre, le GT/ISI s'est surtout employé à définir le secteur des TIC, tant en

termes de classes par activité qu'en termes de produits de base. S'agissant de la demande, on a entrepris de définir et de mesurer le commerce électronique, et d'élaborer des questionnaires types sur l'utilisation des TIC par les ménages et par les entreprises.

72. Pour ce qui est de l'établissement et de la diffusion des normes, le Groupe de travail est notamment parvenu aux résultats suivants : définition du secteur des TIC par activité; classification générale des produits manufacturés des technologies de l'information et des communications; définitions au sens large et au sens étroit des transactions commerciales électroniques; définition d'une série partielle d'indicateurs de base du commerce électronique au niveau des entreprises et des ménages; élaboration de questionnaires types conçus pour la collecte de statistiques sur l'utilisation des TIC par les ménages et par les entreprises; publication de statistiques pour les pays membres sur les entreprises et les activités de TIC; et publication sous le titre *Mesurer l'économie de l'information* d'une compilation des indicateurs de l'offre et de la demande de TIC obtenus auprès de sources nationales officielles, accessible gratuitement sur le site Web de l'OCDE à l'adresse <www.oecd.org/sti/measuring-infoeconomy>.

B. Mesures de l'économie et de la société fondées sur le savoir

73. Il n'existe pas de cadre internationalement convenu permettant de déterminer la mesure dans laquelle une économie ou une société est fondée sur le savoir. Les organisations internationales et nationales ont engagé des efforts considérables pour mesurer l'économie fondée sur le savoir, et s'emploient, de manière plus modeste, à mesurer la société du savoir.

74. En faisant le point des contributions internationales dans ce domaine, l'Australie¹⁴ a constaté qu'il existait déjà diverses compilations des statistiques relatives à l'économie fondée sur le savoir, dont beaucoup reposaient sur la définition établie en 1996 par l'OCDE¹⁵. Dans certaines de ces compilations, une place importante est accordée aux TIC en tant que principal moteur de croissance dans les économies fondées sur le savoir; d'autres considèrent les TIC comme des « technologies diffusantes » mais incluent aussi d'autres facteurs de croissance économique (niveau de qualification du personnel, création de savoir par la recherche-développement, innovation, transfert de connaissances et de technologies etc.).

75. Bien que la plupart de ces compilations puissent probablement être qualifiées de « cadres descriptifs », elles sont en majorité des cadres implicites plutôt qu'explicites : le cadre est défini en fonction des statistiques qu'il présente plutôt que d'éléments théoriques ou empiriques – à l'exception notable du cadre établi par le Comité économique de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique¹⁶, qui s'inspire d'une démarche empirique.

C. Définition et mesure de l'innovation

76. On définit l'innovation comme l'application au sein de toute organisation d'idées qui lui sont nouvelles, qu'elles se concrétisent dans des produits, des processus, des services ou dans les systèmes de gestion et de commercialisation au moyen desquels l'organisation fonctionne¹⁷. L'innovation est la caractéristique

essentielle d'une économie moderne prospère. Elle ne se limite pas aux produits manufacturés et va bien au-delà de la recherche et de l'invention. L'innovation, dans le secteur des services, a fait l'objet de beaucoup moins d'études que dans le secteur des produits manufacturés où elle est plus facile à mettre en évidence et à mesurer¹⁸. L'innovation en matière d'organisation a été un facteur décisif de l'expansion du secteur des services; elle a conduit à l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité et, en particulier, à l'introduction du commerce électronique.

77. Les responsables de l'industrie, des sciences et des technologies à travers le monde insistent de plus en plus auprès des services nationaux de statistique pour qu'ils mesurent l'innovation avec précision. Si l'initiative est venue de l'Union européenne grâce à sa série d'enquêtes communautaires sur l'innovation, les voix des utilisateurs se sont également fait entendre dans beaucoup d'autres pays, en particulier, au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande¹⁹. Par suite, l'OCDE et EUROSTAT ont élaboré ensemble le fameux *Manuel d'Oslo*²⁰, qui contient une série (non définitive) de directives pour mesurer l'innovation. Un des inconvénients du *Manuel*, dont le thème central est l'innovation technologique, est qu'il ne tient pas compte des innovations importantes qui ont vu le jour dans le secteur des services (exemple, la restructuration de la distribution et l'introduction du commerce électronique). Cependant, il est prévu d'examiner cette question au cours de la révision prochaine du *Manuel*. On continue également de se demander si l'on pourrait mieux intégrer, dans la comptabilité nationale, la recherche-développement, un service de grande importance.

D. Comptes satellites

78. Il devient de plus en plus important pour les services de statistique de fournir des informations statistiques sur les activités de services pour certains secteurs particuliers, notamment pour certains secteurs spécialisés tels que le tourisme, les technologies de l'information et de la communication (TIC), la santé, l'éducation, l'environnement et les institutions sans but lucratif. Des lacunes sectorielles que les services de statistique s'efforcent de combler ont été relevées dans certains domaines du secteur des services. La méthode des comptes satellites s'est révélée efficace pour ces secteurs. Il n'existe pas de système de classification unique qui puisse satisfaire tous les utilisateurs, mais d'autres variantes ou des groupements différents des catégories standard peuvent offrir une solution pratique et adaptée²¹. Cela ne signifie pas qu'il ne faudra pas tenir compte de ce besoin de statistiques lors de l'établissement de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la classification centrale des produits (CCP) de 2007.

79. Le domaine de la comptabilité satellite qui a suscité le plus d'intérêt à ce jour est le tourisme. Une série complète de directives reconnues à l'échelle internationale a été publiée dans l'ouvrage intitulé : *Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé*²². Un certain nombre de pays, dont l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suisse établissent actuellement des comptes satellites du tourisme (CST) et de nombreux autres pays s'appêtent à suivre leur exemple. L'activité des institutions sans but lucratif constitue un autre domaine des comptes satellites, dans le cadre duquel ont été élaborés des cadres méthodologiques qui ont donné lieu à la publication d'un guide internationalement reconnu. L'Australie a récemment

divulgué un compte satellite des institutions sans but lucratif, et les travaux menés à cet égard dans d'autres pays, en particulier au Canada, ont déjà bien avancé. Cette question est examinée plus avant dans les paragraphes qui suivent. On peut considérer que le Système de comptes de la santé de l'OCDE constitue un cadre pour l'établissement d'un compte satellite, et beaucoup de pays suivent à présent ce système pour établir les rapports qu'ils envoient aux organisations internationales.

80. D'autres domaines de la comptabilité satellite pour les services ont été moins bien développés à l'échelle internationale. La France et les États-Unis ont élaboré des comptes satellites des transports, mais nous ne savons pas si d'autres pays travaillent activement dans ce domaine. L'Australie a mis au point un compte satellite des technologies de l'information et de la communication, et on prépare dans ce pays l'établissement d'un compte satellite de l'éducation et de la formation.

81. La communauté internationale doit décider de l'intérêt de mettre au point des cadres pour l'établissement de nouveaux comptes satellites et de la manière de les améliorer autant que possible. L'expérience a montré que l'impulsion devait être donnée par une organisation internationale, un institut de recherche ou un pays, pour faire avancer les travaux dans ce domaine au moyen d'une série de directives internationalement reconnues.

E. Mondialisation

82. L'économie mondiale a connu de profonds changements ces 30 dernières années. On a constaté une expansion des échanges de produits, de marchés et de facteurs de production entre les pays, qui a abouti à la création de réseaux de production mondialement intégrés, contrôlés par les sociétés multinationales. Les activités économiques mondialisées se classent en trois grands domaines – commerce, investissement direct et activités des sociétés multinationales. La mesure des échanges de services par le biais des filiales étrangères est l'un des aspects importants de la connaissance statistique de la mondialisation.

83. Depuis quelque temps, les économistes et les statisticiens du monde entier cherchent à définir et à mesurer l'activité économique engendrée par la mondialisation. L'OCDE a publié un projet de manuel sur les indicateurs économiques de la mondialisation, dont elle compte prochainement établir la version définitive.

F. Institutions sans but lucratif

84. Les institutions sans but lucratif (ISBL) sont considérées comme une composante importante du tissu social dans de nombreux pays et jouent souvent un rôle de premier plan pour la prestation de services de santé, d'éducation, de protection sociale, de loisirs et d'activités culturelles. Si quelques-unes d'entre elles exercent des activités de marché en vendant des biens et des services à des prix économiquement significatifs, un grand nombre de ces institutions offrent des services gratuits, sont financées au moyen de subventions, de donations et de souscriptions allouées par les pouvoirs publics et les collectivités, et fonctionnent grâce aux services offerts gratuitement par des bénévoles.

85. On a tenu compte, dans le système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, des caractéristiques particulières et du rôle croissant des ISBL desservant les ménages, grâce à l'introduction d'un nouveau secteur institutionnel dans le SCN : le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) qui, avec les ménages et les entreprises non constituées en sociétés, était auparavant rattaché au secteur des ménages. Il reste que de nombreux services de statistique doivent encore appliquer les recommandations faites concernant ce nouveau secteur. S'il est vrai que la mise en application de ces recommandations représenterait un progrès important pour ce qui est de l'information disponible, on continuerait toutefois de manquer d'un ensemble de statistiques sur toutes les ISBL. En effet, les ISBL marchandes continueraient d'être incorporées aux secteurs des sociétés financières et non financières, et les ISBL non marchandes au service des administrations continueraient d'être classées dans le secteur des administrations publiques.

86. On s'intéresse de plus en plus aux données sur les activités menées par les ISBL en tant que groupe. C'est pourquoi la Division de statistique de l'ONU a élaboré, sous forme de projet, le *Guide des institutions à but non lucratif dans le Système de comptabilité nationale*, en mars 2002, qui a été rédigé en collaboration étroite avec le Centre d'études sur la société civile de l'Université John Hopkins, qui a joué un rôle pionnier pendant de nombreuses années pour ce qui est de la recherche dans ce domaine. Le *Guide*, qui présente des cadres conceptuels et des schémas de classification et offre des conseils sur la mise en application de ces cadres, devrait favoriser l'établissement de nouvelles données sur les ISBL, tant dans le cadre de la comptabilité nationale que de manière plus générale.

87. Un certain nombre de problèmes d'ordre pratique doivent être examinés plus avant à mesure que les pays commencent à mettre en application ce cadre. Il faudra organiser de nouvelles discussions à l'échelle internationale pour pouvoir procéder à une comparaison internationale des estimations. Il conviendra notamment d'examiner les problèmes suivants :

- Portée et classification, en particulier pour ce qui est de la délimitation entre organisations marchandes, organisations non marchandes, administrations publiques et ISBL.
- Établissement de registres statistiques des ISBL.
- Adaptation des enquêtes menées auprès des entreprises aux fins de collecter des données d'information sur les ISBL (les enquêtes auprès des entreprises s'articulent généralement autour des activités des producteurs marchands).

88. Plusieurs problèmes critiques d'ordre conceptuel et en matière de mesure ont été relevés dans les chapitres précédents. Certaines questions intéressent particulièrement la Commission, à savoir :

- Pour les domaines d'activité considérés, suffisamment d'activités sont-elles menées au niveau international en vue de remédier aux problèmes qui se posent?
- Existe-t-il d'autres domaines prioritaires d'ordre conceptuel ou en matière de mesure qui ont une incidence sur le secteur des services?

VIII. Pays en développement

89. Dans de nombreux pays en développement, comme dans les pays développés, le secteur des services représente 50 % du PIB. Ce secteur est aussi celui qui connaît globalement l'expansion la plus rapide. Pourtant, les données d'information sur les services sont souvent de qualité insuffisante pour permettre l'élaboration de politiques, surtout si on les compare avec les données sur les produits manufacturés, les ressources naturelles et l'agriculture.

A. Importance de la télématique

90. La télématique, qui permet de mener des activités dans des secteurs entiers de l'économie – notamment, les banques, la comptabilité et la programmation informatique – n'importe où dans le monde, et de fournir des prestations aux clients en quelques secondes, est un moteur important de la croissance du commerce des services. Le commerce électronique, symbole de la nouvelle économie, élargit le champ d'application du commerce des services à de nombreux autres secteurs. Ainsi, la télématique crée une économie sans frontière pour de nombreux services, ce qui renforcera son importance économique dans quelques pays en développement, tout en rendant plus difficile, mais plus urgente, la collecte de données statistiques plus exactes sur cette branche d'activité.

B. Secteur non structuré de l'économie

91. Les statistiques officielles ne donnent pas souvent la vraie mesure du rôle joué par le secteur non structuré. Pour permettre à l'opinion de mieux comprendre ce secteur – et les mesures prises par les pouvoirs publics à cet égard – il faut améliorer les statistiques sur la taille, le rôle et les caractéristiques du secteur non structuré²³.

92. Le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré s'attache à résoudre les problèmes de concept et de mesure pour améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques du secteur non structuré, ainsi qu'à élaborer des méthodes d'enquête qui tiennent compte du SCN de 1993 et des résolutions adoptées par la Conférence internationale des statisticiens du travail.

C. Économie non observée

93. Depuis quelques années, l'OCDE collabore avec les pays en transition et en développement en vue d'améliorer la mesure de l'économie non observée. L'économie non observée, telle qu'elle a été définie par l'OCDE, comprend le secteur non structuré, mais elle va bien au-delà car elle englobe les activités économiques non déclarées ou illégales. Elle couvre également d'autres activités qui sont absentes des statistiques officielles, soit parce qu'elles n'atteignent pas la masse critique des activités dont les enquêtes rendent compte, soit parce que les bases d'enquête ou les méthodes de collecte sont imparfaites. La plupart des activités du secteur de l'économie non observée ont globalement trait à la production de services – commerce, transports, rénovation de l'habitat et services personnels.

94. Bien que la majorité des pays s'efforce de couvrir une partie des activités de l'économie non observée dans leur comptabilité nationale, il va de soi que cette couverture est incomplète dans la plupart des pays en développement et en transition. L'OCDE a réuni une équipe internationale chargée de répertorier les méthodes les plus efficaces pour mesurer l'économie non observée et elle a publié, en 2002, un guide sur la mesure de l'économie non observée. L'OCDE lancera plusieurs initiatives en 2003 pour aider les pays à mettre en application les recommandations figurant dans le guide. Ces initiatives seront tout d'abord menées dans les pays de l'ex-URSS et de la région de l'ouest des Balkans.

95. Certains problèmes ayant trait aux statistiques des services intéressent en particulier les pays en développement :

- La mesure des services dans les pays en développement soulève-t-elle des problèmes conceptuels particuliers à examiner? Quels sont les meilleurs moyens de faire avancer les travaux à cet égard?
- Les pays en développement ont-ils reçu suffisamment d'informations sur les problèmes concrets qui se posent pour mesurer les statistiques des services?

IX. Conclusion

96. **Il est indiscutable que les nombreuses initiatives utiles qui ont été menées à bien ces dernières années ou qui sont en cours, aideront grandement à perfectionner les statistiques des services au niveau international. La Commission peut se féliciter des progrès accomplis par les organismes internationaux, les groupes d'études et autres groupes d'experts. Toutefois, le présent rapport a mis en évidence un certain nombre de domaines où on pourra chercher à améliorer les efforts communs.**

97. **Les questions pertinentes qui ont été soulevées à la fin de chacune des sections du rapport ont été regroupées dans les trois questions suivantes (les membres de la Commission souhaiteront peut-être poser certaines questions particulières lors de l'examen du présent rapport).**

98. **Les trois principales questions sont les suivantes :**

- **Les statisticiens doivent-ils accorder une priorité accrue aux statistiques des services et augmenter les ressources qui leur sont consacrées? Par exemple, définir les concepts, les cadres et les techniques nécessaires pour mesurer (y compris classer) les activités de services dans l'économie, élargir le champ de la mesure du commerce international des services, mener des activités spécialisées dans certains secteurs tels que le tourisme, la télématique, la santé, l'éducation. Faut-il aussi modifier les activités de collecte de données correspondantes menées par les organisations internationales aux fins de l'analyse de manière à ce qu'elles rendent mieux compte de l'importance économique des services? Si l'on envisage de poursuivre les travaux sur ces questions, quelles activités doivent-elles être entreprises, et qui devrait s'en charger¹³?**
- **Pourrait-on faire en sorte que les mécanismes de coordination existants soient plus efficaces? Quels mécanismes pourraient être mis en place pour veiller à ce que les groupes d'experts examinent les différents aspects des**

travaux menés dans le domaine des statistiques des services de manière coordonnée afin d'éviter les doubles emplois et de s'assurer qu'un grand nombre de questions sont traitées? Devrait-il y avoir davantage de groupes d'experts provenant d'autres régions que l'Europe et l'Amérique du Nord, qui participent à ces activités? Comment peut-on au mieux faire parvenir à tous les pays qui en ont besoin les résultats, d'ordre conceptuel ou méthodologique, des travaux de ces experts? (par exemple, par l'intermédiaire d'un organisme international qui créerait une page Web ayant des liens avec les activités en cours)¹³?

- **Compte tenu de l'importance qui est accordée à l'extension de la gamme des statistiques des services par les gouvernements, en particulier pour mesurer la production et le commerce des services, comment pourrait-on coordonner la fourniture aux pays en développement de conseils pratiques en matière de mesure¹³?**

Notes

- ¹ Voir le deuxième rapport du groupe de travail créé avec la participation des bureaux de statistique du Canada, des États-Unis et de l'Union européenne sur la convergence des classifications par industrie entre la NACE et le SCIAN (E/CN.3/2002/21).
- ² *Manuel des statistiques du commerce international des services*, version finale non éditée (Paris, 2001), établi par la Commission européenne, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce.
- ³ Département des statistiques du FMI, document établi en vue d'une réunion du Comité d'experts de la balance des paiements du FMI (octobre 2002).
- ⁴ Voir Van Laanen, « Existing gaps in services statistics and how to bridge them: the Dutch approach » (Lacunes actuelles dans les statistiques des services et comment les combler : la méthode néerlandaise), document présenté à une réunion du Groupe de Voorburg, Copenhague, 1997.
- ⁵ Voir Groupe d'experts de l'OCDE sur les statistiques économiques à court terme, avant-projet d'activités futures (Paris, 2002).
- ⁶ Voir T. Viitaharju, « Managing administrative sources, the business register as a link between economic and social statistics » (Gestion des sources administratives, le livre de comptes, lien entre les statistiques économiques et sociales), document présenté à la seizième table ronde internationale sur les cadres d'enquêtes d'entreprise, Lisbonne, 2002.
- ⁷ Voir B. Lundstrom, S. Rikama et C. Hertzman, « Pilot surveys on business services enterprises: data collection on products and clients » (Enquêtes pilotes sur les entreprises de services aux affaires : collecte de données sur les produits et les clients), document présenté à une réunion du Groupe de Voorburg, Nantes, 2002.
- ⁸ Voir J. Ryten, S. Nijhowne et S. Rikama, « The Voorburg Group's tenth anniversary: a review of achievements » (Dixième anniversaire du Groupe de Voorburg : bilan des réalisations), document présenté à une réunion du Groupe de Voorburg, Voorburg, 1995.
- ⁹ Voir Groupe de Voorburg, minutes de la treizième réunion sur les statistiques de services, Rome, 1998.
- ¹⁰ Voir Groupe d'experts de l'OCDE sur les statistiques économiques à court terme, document de référence (Paris, 2002).
- ¹¹ EUROSTAT, *Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux* (Luxembourg, 2001).

-
- ¹² Voir W. Cave, « OECD-EUROSTAT 2002 inquiry on national collection of services producer prices: preliminary report », document présenté à la réunion du Groupe de Voorburg, à Nantes (2002).
- ¹³ Voir OCDE, Évaluation du Programme des statistiques des services pour la Commission de statistique, établie par la réunion interinstitutions sur la coordination des activités statistiques (Paris, 2002).
- ¹⁴ Voir Australian Bureau of Statistics, *Measuring a Knowledge-based Economy and Society : An Australian Framework* (Australie, 2002).
- ¹⁵ Voir OCDE, *The Knowledge Based Economy* (Paris, 1996).
- ¹⁶ Voir Comité économique de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, *Towards knowledge-based economics in APEC* (Singapour, 2000, Secrétariat de l'APEC).
- ¹⁷ Voir Maguire C., Kazlauskas E. et Wein A., *Information Systems for Innovative Organizations* (Academic Press, 1994).
- ¹⁸ Voir : « Innovation and Productivity in Services », de l'OCDE, comptes rendus des travaux d'un atelier organisé à Sydney en novembre 2000 (Paris, 2001).
- ¹⁹ Guellec D. et Pattinson B., « Innovations surveys : lessons from OECD countries' experience », *OECD STI Review*, No 27 (2001).
- ²⁰ OCDE/EUROSTAT, *Manuel d'Oslo : Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique* (Paris, 1997).
- ²¹ Voir les comptes rendus de la douzième réunion du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, Copenhague, 1997.
- ²² Voir : *Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé*, EUROSTAT, OCDE, ONU, Organisation mondiale du tourisme (Luxembourg, Madrid, New York, Paris, 2001).
- ²³ Voir le site Web WIEGO : « Domaine du programme : statistiques »
<<http://www.wiego.org/main/areas5.shtm>>.
-